



## Altercation à notre domicile

Par **laurandrault**, le **21/11/2010** à **17:38**

Voilà; hier nous avons organisé une fête chez nous, mon (futur) conjoint et moi dans notre maison (mon copain en est le propriétaire).

Seulement voilà, une personne qui n'avait pas été invité est venue tout de même. Cet homme n'aime pas mon copain et fais tout pour le pousser à la faute. ses amis étant tous chez nous à la soirée, il a décidé de s'inviter.

Mon copain l'a donc 'toléré' mais à condition qu'il se tienne bien et qu'il n'y ai pas d'histoire. Car cet homme dès qu'il a bu, est violent, de mauvaise foi et harcèle moralement les gens.

Ce qui était à prévoir arrive, la personne en question a trop bu, mon ami et lui s'explique et mon copain lui demande pourquoi il ne l'aime pas et est comme ça avec lui ? l'autre ne veut rien entendre et commence à être désagréable. Mon copain lui demande donc de partir de la maison, ce que l'autre refuse.

Le ton monte, mais par pallier, mon copain prend le temps de lui dire ce que cela implique etc... l'autre commence à vouloir l'agresser. mon copain le menace donc avec un objet (une tuile en terre cuite). l'homme agrippe mon copain. mais mon chéri a eu le réflexe de lui coller une droite et ensuite, l'a viré de la maison.

Plusieurs témoin on assisté à la scène et précise que mon copain a bien insisté pour que la personne s'en aille à cause de son comportement.

Cet homme a porté plainte au commissariat. son avocat est une femme qui n'aime pas mon petit ami et le lui fait savoir dès qu'elle le peut.

Je voulais donc savoir qu'elle recourt avait-on ? nous n'avons pas de gros moyen, car mon ami vient juste d'acheter la maison. nous nous pacsons le 10 décembre et n'est pas de revenu car je suis étudiante (en droit d'ailleurs), aurions nous droit, à partir de cette date à l'aide juridictionnelle ?

Je tiens à préciser que cette personne est violente (avec sa copine (qu'il harcèle aussi moralement) et d'autres personnes) et qu'il a manifesté lors de la fête la volonté d'en découdre avec mon copain.

De plus, n'y a t'il pas conflit d'intérêt dans le choix d'avocat de l'autre personne ?

Je sais que mon copain est en tord d'avoir frapper le premier, mais il était à son domicile, lui à demander plusieurs de partir, mais l'autre n'a pas voulu et la menacer.

Merci de considérer mon cas, et de me demander si besoin plus de précisions pour pouvoir apporter votre aide au mieux. encore merci

Par **Laure11**, le **21/11/2010 à 19:09**

Bonsoir,

[citation]Cet homme n'aime pas mon copain [/citation]

[citation]Cet homme a porté plainte au commissariat. son avocat est une femme qui n'aime pas mon petit ami et le lui fait savoir dès qu'elle le peut.

[/citation]

Il n'a pas de chance votre petit ami, qui n'est d'ailleurs pas votre futur conjoint, comme vous dites, puisque vous vous pacsez le 10 décembre. Le terme conjoint ne s'adresse qu'aux personnes mariées.

Le fait que vous n'ayiez pas de revenus importe peu puisque vous n'étiez pas pacsée lors de cette altercation.

Vous n'êtes qu'un simple témoin, sans plus...

Cordialement.

Par **Domil**, le **21/11/2010 à 19:48**

Elle dit "chez nous", c'est son concubin.

Par **Laure11**, le **21/11/2010 à 20:55**

Concubin, d'accord, mais pas futur conjoint.

Par **Laure11**, le **21/11/2010 à 21:00**

laurandrault,

Votre ami travaille t'il ? ou a t'il des revenus ?

Simple question pour savoir s'il peut bénéficier de l'Aide Juridictionnelle.

Par **laurandrault**, le **22/11/2010 à 07:47**

Oui il travaille, a un CDI même.

désolé si je n'emploie pas les bons termes, je ne suis qu'étudiante, j'apprends c'est tout.